



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/112
2 mars 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-septième session
Point 35 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 25 février 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Portugal auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en anglais et en français, le texte d'une déclaration de la présidence de la Communauté européenne sur la situation dans le sud du Liban, publiée à Lisbonne le 17 février 1992 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 35 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration sur la situation dans le sud du Liban, publiée
le 20 février 1992 à Lisbonne par la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres expriment leur grave préoccupation à l'égard de la récente détérioration de la situation dans le sud du Liban.

Conformément à leur récente déclaration sur le processus de paix au Moyen-Orient, la Communauté et ses Etats membres réitèrent leur ferme condamnation de tous les actes de violence dans la région, indépendamment de leur origine. De tels actes de violence mettent en péril la vie de la population civile et du personnel des Nations Unies dans la région et peuvent créer un obstacle au processus de paix en cours au Moyen-Orient. Ayant ceci à l'esprit, la Communauté et ses Etats membres appellent toutes les parties concernées à s'abstenir de toutes les actions militaires, ainsi qu'à respecter la souveraineté du Liban et le rôle des forces des Nations Unies dans le sud du pays.
